



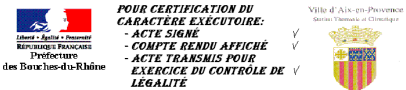
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-419**

Séance publique du

16 décembre 2020

Présidence de Sophie JOISSAINS

Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1182885-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : EXPOSITION 2021 OFFICE DU TOURISME

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : EXPOSITION 2021 OFFICE DU TOURISME- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Poursuivant la collaboration engagée depuis le début des années 2000, qui a donné lieu à plusieurs actions et événements culturels (exposition sur les objets issus des fouilles menées au sein de l'atelier Cézanne en 2002, exposition autour de l'ouvrage « Les voyages d'Alix, paru chez Casterman en 2013), la Direction Archéologie et l'Office de Tourisme du Pays d'Aix se sont lancés dans un nouveau projet d'exposition.

Intitulé « Eclats du passé », il a pour objet tout à la fois de valoriser les collections archéologiques communales et de faire découvrir au public les actions menées dans l'intimité des ateliers des restaurateurs, une fois les fouilles achevées. Il présentera ainsi, d'une part, les métiers de la restauration et les interventions réalisées sur les fonds patrimoniaux de la Ville par ces ateliers, et, de l'autre, quelques thématiques scientifiques, ciblées autour d'ensembles d'objets récemment restaurés.

Sur le plan scientifique, cette exposition fait l'objet d'une collaboration entre la Direction Archéologie, l'Association Provence Archéologie et les ateliers de restauration qui ont travaillé sur les collections aixoises, durant ces quinze dernières d'années. Il s'agit de la société Acorros, spécialisée dans la restauration des objets métalliques et en céramique, du laboratoire ArcNucleart-CEA de Grenoble, spécialisé dans la restauration des bois gorgés d'eau, de l'atelier de restauration de mosaïques attaché au musée archéologique de Saint-Romain-en-Gal, des sociétés Ipso Facto, La Pierre au Carré, Corear, Denis Delpalillo (restauration des pièces lapidaires), et de la SARL Emmanuel Desroches (four de verrier).

Les collaborations consistent dans la rédaction et/ou la relecture des documents écrits (panneaux, cartels), la mise à notre disposition gracieuse de documentation et de courts métrages réalisés par ces restaurateurs sur leurs métiers et leurs actions, qui seront présentés dans la manifestation. Elles consistent également en conseils de présentation.

Le coût de cette manifestation est pris en charge sur le budget de la Direction Archéologie.

L'exposition devrait se tenir dans les locaux de l'Office de Tourisme (Lieu9), à partir du 18 janvier jusqu'au 10 mars 2021.

Les modalités du partenariat entre la Ville et l'Office de Tourisme sont précisées dans une convention annexée au présent rapport, qui décline les actions assurées par chacune des parties, précise les moyens qu'elles mettent en œuvre et leurs responsabilités respectives.

C'est à la Direction Archéologie qu'incombe la conception et la réalisation de cette manifestation, son montage et son démontage. Son coût est pris en charge sur le budget du service.

L'Office de Tourisme assure de son côté la mise à disposition des locaux et d'un interlocuteur technique, ainsi que la communication/promotion de la manifestation.

En conséquence, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et la Ville d'Aix-en-Provence jointe en annexe, qui définit les modalités de mise en œuvre de cette manifestation ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat et tout document relatif à cette affaire.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

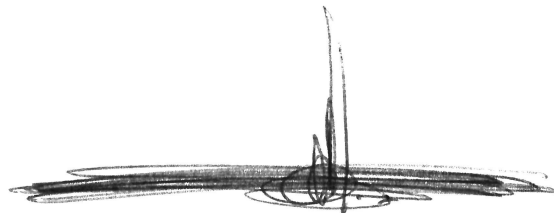
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00